

# **Compte-rendu du Conseil Municipal**

## **Séance du 12 Janvier 2018 à 18 heures**

Le Conseil Municipal de la Commune de Rochepaule s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOUTRY, le 12 Janvier 2018 à 18 heures.

Présents : Mesdames : CHANTRE Edith, ROCHEDY Nadège  
Messieurs : BARNIER Pierre, DELORME Pascal, FOUTRY Jean-Marie, SABATIER Yves

Excusée : Madame PLOYE Danielle (procuration à Mr Jean-Marie FOUTRY)

Absente : Madame TETE Emilie

Secrétaire de séance : Madame DODEMAN Myriam

### **Compte-rendu du 16 décembre 2017**

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2017.

Aucune modification n'étant souhaitée par les membres du conseil municipal, le Maire propose l'adoption de ce compte-rendu.

*Vote à l'unanimité pour l'adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2017.*

### **Création d'un volet « Patrimoine »**

Le Maire propose d'envisager la création d'un groupe de travail et propose que les membres de la commission « Travaux – Voirie » y adhèrent.

Une 1<sup>ère</sup> réunion aura prochainement lieu avec les intervenants et la commission recevra l'association Rochepaule pour Mémoire.

### **Revalorisation de la participation de la commune aux dépenses EDF du garage communal**

Le Maire rappelle la convention tripartite signée le 15-12-2016 entre la Communauté de Communes Val'Eyrieux, l'Amicale des boules et la Commune de Rochepaule ayant pour objet : Mise à disposition de la salle multi-activités.

L'article 2 de cette convention engage la commune à verser à la communauté de communes une somme couvrant les dépenses de consommation EDF du garage communal. Ce montant doit être réajusté chaque année en fonction des consommations effectives.

A titre d'information, le montant versé en 2016 était de 1000 €.

Compte tenu des éléments en sa possession, le Maire propose que pour l'année 2017, la Commune verse la somme de 1100.00 € (mille cent Euros)

*Vote à l'unanimité pour verser la somme de 1100 € à la communauté de Communes (Frais des dépenses EDF du garage communal pour l'année 2017)*

## **Travaux de voirie Budget 2018**

Le Maire et Mr SABATIER, Adjoint à la voirie, font un point sur les différents travaux de voirie à prévoir sur le budget 2018, aussi bien sur le plan des investissements que sur le fonctionnement.

Une liste non exhaustive est distribuée aux membres du Conseil afin de déterminer les priorités.

Une réunion « travaux / voirie » se réunira prochainement afin d'arrêter la liste des travaux à engager en 2018, et ce, en respectant l'enveloppe qui sera votée au budget.

## **Départ de Cécile REMACLE**

Suite à la démission de Mme Cécile REMACLE, Adjointe à la communication, le Maire avait demandé aux membres du conseil de réfléchir à des propositions concernant les reprises de ce qui était fait par Mme Remacle (gestion du site internet, établissement des bulletins d'informations, du bulletin municipal,...) Même chose concernant les différentes délégations qui lui étaient attribuées.

Il revient sur ce point mais n'obtient pas de proposition concrète. Le sujet sera de nouveau abordé lors d'un prochain conseil...

De son côté, le Maire prendra rendez-vous avec Mme Palaud (Imprimerie de Cheyne) pour étudier les possibilités permettant d'éditer le prochain bulletin municipal.

Il pourrait être envisagé de financer une partie des frais d'impression de ce bulletin par des encarts publicitaires. Les personnes intéressées peuvent se rapprocher de Mme CHANTRE Edith pour plus de renseignements.

## **Questions diverses :**

### *Site internet de la commune :*

Suite au départ de Mme Cécile REMACLE, Adjointe à la communication, aucun élu n'a repris la gestion du site internet de la commune. Le débit internet reçu en mairie n'est pas suffisant pour y travailler depuis l'ordinateur du secrétariat.

Une étude sera faite pour chiffrer le coût permettant de recevoir un débit suffisant en mairie.

### *Bulletin d'informations :*

Les personnes / associations désireuses de faire paraître un article dans le prochain bulletin d'informations sont priées de déposer leur papier au secrétariat de la mairie (en direct ou par mail)

*Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 20h30.*